

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUILLET 2019 – 19H00
Salle d'animation – Maringes

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (suppléant - Chatelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Jean Claude PICARD (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Nicolas MURE, Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI (Larajasse), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Bruno GOUJET (Longessaigne), François DUMONT (Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT (Montrottier), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET (St Martin en Haut), Sylvie THOUVENIN, Agnès GRANGE, Bruno THIOLLIER (St Symphorien sur Coise), Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Jean-Jacques VRAY (Viricelles), Carole SALOMON (suppléante - Virigneux)

Membres excusés : Marc BENES (Chatelus), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Michel GOUGET (Montrottier), Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Guy SAULNIER (Souzy), Daniel FOL (St Clément les Places), Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Michel BONNARD, Monique CHARDON (St Martin en Haut), Jérôme BANINO (St Symphorien sur Coise), Hervé MICHEL (Virigneux)

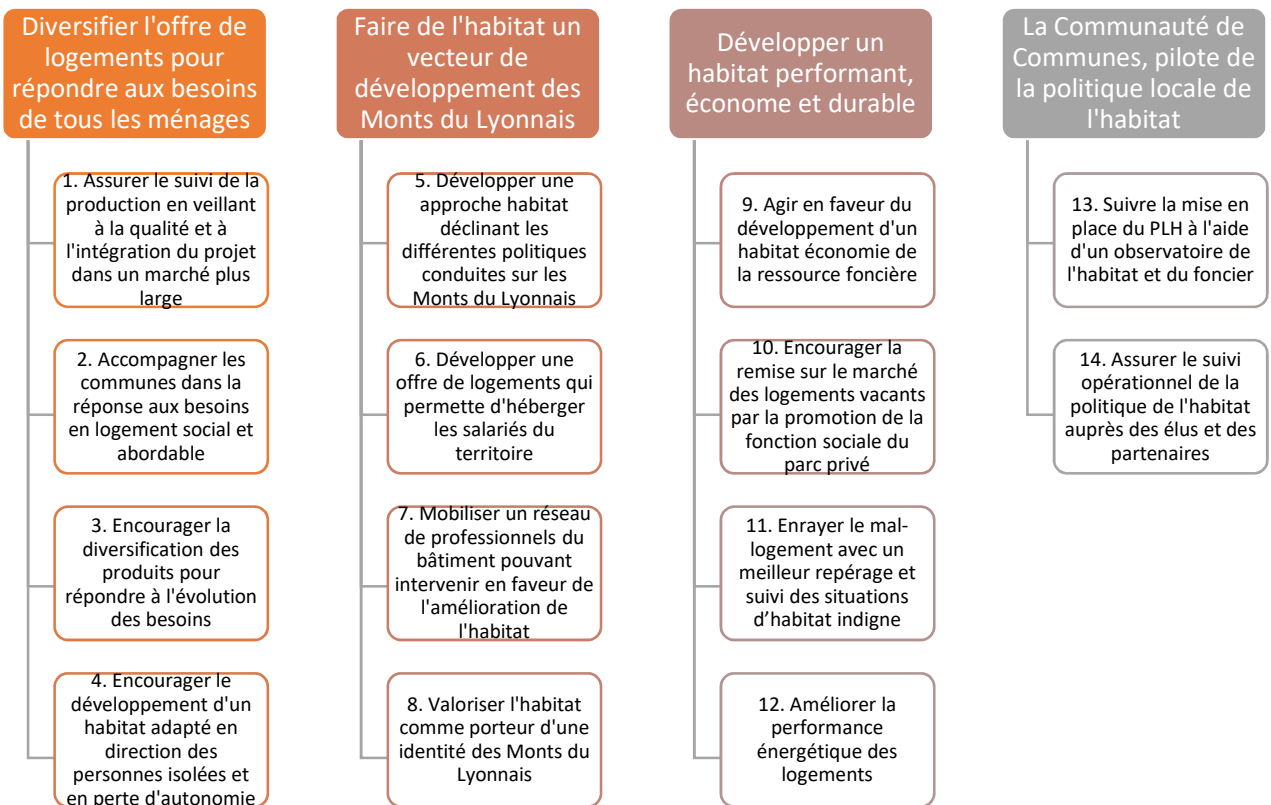
Membres absents : Pascal FICHET (Brullioles), Michel GUILLARME (Ste Foy l'Argentière), Bernard CHAZELLES (Villechenève)

HABITAT

Présentation du projet de Programme Local de l'Habitat des Monts du Lyonnais 2020-2026

Le conseil communautaire,

- Vu le contrat passé avec le Bureau d'études MERC/AT en vue de l'accompagnement de la CCMDL dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat sur la période 2020-2026,
- Considérant le diagnostic habitat, les orientations stratégiques et le programme d'actions en la matière, rapporté dans le schéma ci-après :



- Considérant le dispositif de suivi de ce PLH prévu par l'intermédiaire d'un observatoire,
- Considérant la nécessité d'arrêter le projet de PLH, avant délibération de chaque commune membre qui devra rendre un avis sur ce projet, dans un délai de deux mois,
- Vu la présentation faite dans cette séance par le bureau d'études,

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE le projet de Programme Local de l'Habitat tel que présenté par le Bureau d'études MERC/AT,

AUTORISE Monsieur le Président à notifier aux communes ce projet de PLH sur lequel elles devront rendre un avis.

ASSAINISSEMENT

Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif

Le conseil communautaire,

- Vu les rapports sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (10 communes de l'ex CCHL qui ont transféré la compétence) et non collectif (14 communes de l'ex CCCL),

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les deux rapports susdits.

SOCIAL / ENFANCE

Adhésion PLIE du Forez

Le conseil communautaire,

- Considérant que le PLIE du Forez intervient pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi des 7 communes ligériennes membres de la CCMDL,
- Considérant la nécessité de poursuivre ce partenariat,
- Vu le projet de convention 2019-2020 et le montant de l'adhésion de 4.651 € pour l'exercice 2019,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec le PLIE du Forez pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi des 7 communes ligériennes,

APPROUVE le montant de l'adhésion de 4.651 € pour 2019,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

Partenariat Missions Locales

Le conseil communautaire,

- Considérant le partenariat essentiel des Missions Locales qui accompagnent les jeunes de 17 à 24 ans en difficulté dans leur insertion socio-professionnelle,
- Considérant l'importance d'intervenir sur l'ensemble des freins périphériques à l'emploi et de travailler l'autonomie de la personne en difficulté et la prise de confiance en soi,
- Considérant que certaines problématiques ressortent particulièrement et peuvent être travaillées à l'échelle territoriale : accompagnement psychologique, formation / orientation, mobilité, numérique, mise en réseau des acteurs de l'insertion socio-professionnelle et des acteurs de la jeunesse, logements d'urgence,
- Vu les projets de convention à intervenir avec les Missions Locales Nord-Ouest Rhône et Monts d'Or Monts du Lyonnais, pour la période 2019-2021,
- Vu les montants de subventions 2019 inscrits dans les dits projets, soit :
 - 21.786 € pour la Mission Locale Monts d'Or Monts du Lyonnais
 - 17.433 € pour la Mission Locale Nord-Ouest Rhône

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les projets de conventions 2019-2021 à intervenir avec les deux Missions Locales susdites et les montants de subventions à verser pour l'exercice 2019,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir avec la Mission Locale Nord Ouest Rhône,

AUTORISE Monsieur Bernard CHAVEROT, Vice-Président ayant reçu une délégation de signature du Président par arrêté n° 18-0203 à signer l'avenant à intervenir avec la Mission Locale Monts d'Or Monts du Lyonnais présidée par M. Régis CHAMBE.

Demande de subvention structures Petite Enfance

Le conseil communautaire,

- Considérant les demandes de subvention sollicitées par les structures Petite Enfance partenaires de la CCMDL, d'un montant global de 773.218 €,
- Considérant les propositions d'attribution de ces subventions, de la commission Solidarités Actives, au vu des bilans de chacune des structures et après analyse des besoins,
- Vu le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF permettant de récupérer une subvention au titre du CEJ, estimée à 352.502 €,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement des subventions aux structures Petite Enfance comme suit :

Le Gamin - St Laurent de Chamousset	37 725 €
La Gamine - St Laurent de Chamousset	37 725 €
Au Nom de l'Enfant - St Martin en Haut	84 650 €
Bout d'Chou - St Martin en Haut	135 000 €
Les P'tits Doudous - SPL Enfance en Hauts du Lyonnais	42 600 €
Pirouette - CSC Hauts du Lyonnais	124 112 €
SPL des Monts du Lyonnais	303 406 €
Lieu d'Accueil Enfants-Parents - Jeu Murette - CSCHL	8 000 €
TOTAL GENERAL	773 218 €

DIT que le solde à verser au 4^{ème} trimestre tiendra compte des acomptes déjà versés

Avenant aux contrats d'objectifs et de moyens pour une année supplémentaire

Le conseil communautaire,

- Vu les conventions d'objectifs et de moyens passées avec les structures Petite Enfance et arrivées à échéance au 31 décembre 2018,
- Vu la délibération du 18 décembre 2018 approuvant l'octroi d'avances sur subventions 2019,
- Considérant qu'une réflexion est en cours pour uniformiser les mises à disposition de locaux au profit de certaines de ces structures, en vue de la rédaction de nouvelle convention d'objectifs et de moyens et qu'un nouveau contrat enfance jeunesse est en cours de négociation avec la CAF
- Vu les projets d'avenants pour prolonger d'une année supplémentaire les conventions échues,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les projets d'avenants à intervenir avec les structures suivantes :

- Mutuelle Petite Enfance pour les RAM Le Gamin et La Gamine,
- Mutuelle Au nom de l'enfant,
- Association Familles en mouvement pour l'EAJE Bout d'chou,
- SPL Enfance en Hauts du Lyonnais pour la micro crèche Les P'tits Doudous,
- Centre socio culturel pour l'EAJE Pirouette

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants.

JEUNESSE

Demande de subvention structures enfance/jeunesse

Le conseil communautaire,

- Considérant les demandes de subvention sollicitées par les structures Enfance / Jeunesse, partenaires de la CCMDL,
- Considérant les propositions de la commission Jeunesse au vu des bilans de chacune des structures et après analyse des besoins,
- Vu la délibération du 18 décembre 2018 approuvant l'octroi d'avances sur subventions 2019,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement des subventions aux structures Enfance / jeunesse comme suit :

Structure	Subvention accordée
Méli-mélo - Saint Martin en Haut	57 370 €
MJC St Martin en Haut	58 097 €
MJC St Symphorien sur Coise	81 200 €
AFR Chevrières	6 537 €
AFR Grammond	5 500 €
TOTAL	208 704 €

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement des subventions susmentionnées en tenant compte des acomptes déjà versés.

Convention d'objectifs et de moyens à passer avec les structures enfance/jeunesse

Le conseil communautaire,

- Considérant les subventions accordées dans cette même séance aux structures enfance/jeunesse,
- Vu les projets de conventions d'objectifs et de moyens à passer avec les structures Méli Mélo à St Martin en Haut, MJC de St Martin en Haut, MJC de St Symphorien sur Coise, Associations Familles rurales de Chevrières, de Grammond,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les conventions d'objectifs et de moyens à passer avec les structures enfance / jeunesse sus indiquées,

AUTORISE Monsieur le Président à les signer.

Rapport de la délégation de service public pour Escap'ad

Le conseil communautaire,

- Considérant la délégation de service public signée le 18/06/2016 avec la société S-PASS en vue de la gestion du centre aquatique Escap'ad,
- Vu le rapport annuel d'exploitation 2018 élaboré par le délégataire comprenant des éléments de fréquentation et d'activités, un bilan financier et les perspectives d'évolution du service,
- Vu la synthèse qui en a été faite et présenté en conseil,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le rapport annuel d'exploitation 2018 de la société S-PASS pour la gestion du centre aquatique Escap'ad.

ECONOMIE

ZA Croix Chartier - création d'un accès sur la RD 103

Le conseil communautaire,

- Considérant la nécessité de modifier la ZAC de Croix Chartier pour la création d'un accès sur la RD 103 permettant de sécuriser un accès permanent à la zone en évitant le fonctionnement actuel en impasse.
- Vu les différents scénariis proposés par le Cabinet Réalités,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification de l'accès de la ZA Croix Chartier,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette modification.

ZA Villedieu – cession foncière au profit de Resotec Contrôles

Le conseil communautaire,

- Vu la demande de la SAS RESOTEC CONTROLES d'acquérir la parcelle B889 d'une surface de 979 m² de la ZA Villedieu afin d'y implanter son activité,
- Considérant qu'une SCI en cours de création se portera acquéreur de ladite parcelle pour le compte de la SAS,
- Vu le prix de vente de 33 € HT / m² proposé soit une cession de 32.307 €HT,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession de la parcelle B889 d'une surface de 979 m² à la SAS RESOTEC CONTROLES par le biais d'une SCI en cours de création,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir.

BATIMENTS

Résidence d'entreprise - Les Roches à St Symphorien sur Coise

Le conseil communautaire,

- Considérant le démarrage des travaux de construction d'une résidence d'entreprise sur le site Les Roches à St Symphorien s/Coise,
- Considérant que certains aléas de chantier nécessitent la passation d'avenants en plus et moins-value pour un certain nombre de lots, récapitulés ci-après :

N° Lot	Corps d'Etat	Société	Montant HT	Avenant n°1 HT	Total marché HT
01	Gros-œuvre	ROUSSET SAS	175 715,25 €	41 000,00 €	216 715,25 €
02	Dallage industriel	ROUSSET SAS	95 217,26 €	5 163,48 €	100 380,74 €
03	Charpente métallique	CMF STRUCTURES	115 014,00 €	13 120,48 €	128 134,48 €
04	Couverture - Vêture zinc	SERRAILLE	537 388,77 €	- 4 780,53 €	532 608,24 €
05	Menuiseries extérieures alu - Occultations	CMA CONCEPT	76 000,00 €		76 000,00 €
06	Menuiseries intérieures	CHARDON	8 868,88 €		8 868,88 €
07	Plâtrerie - Faux-plafonds - Peinture	LARDY	67 000,00 €	- 11 781,26 €	55 218,74 €
08	Carrelages - Faiences	SELIFIDA CARRELAGES	13 283,09 €		13 283,09 €
09	Sols minces	COURBIERE	14 337,77 €		14 337,77 €
10	Portes sectionnelles	SERPPAV	14 676,00 €	1 170,00 €	15 846,00 €
11	Métallerie - Serrurerie	FAYOLLE	25 480,00 €		25 480,00 €
12	Chauffage - Ventilation	BENIERE	54 789,90 €		54 789,90 €
13	Plomberie	VILLARD CHAURY	38 094,50 €		38 094,50 €
14	Electricité - Courants Forts & faibles	BENIERE	55 846,55 €		55 846,55 €
15	VRD - Aménagements extérieurs	RIVOLLIER TP	322 819,60 €	- 9 660,00 €	313 159,60 €
			1 614 531,57 €	34 232,17 €	1 648 763,74 €

- Considérant que l'entreprise retenue initialement pour le lot 5 a été placée en liquidation judiciaire,
- Considérant la nouvelle consultation pour ce lot 5 et l'offre la mieux disante de l'entreprise B'Alu pour un montant de 78.847,20 € HT, options comprises,
- Vu les informations complémentaires apportées par l'entreprise à la demande de la CCMDL,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la passation des avenants relatifs à la construction de la résidence d'entreprise sur le site Les Roches, représentant une plus-value de 34.232,17 €,

APPROUVE l'offre de la société B'Alu qui s'élève à 78.847,20 € HT, options comprises

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et les avenants à intervenir.

AGRICULTURE

Fromagerie collective – soutien projet pilote / démarrage filière fromagère locale

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 25 juin 2019 approuvant la cession du lot 3 de la ZA Croix Chartier à St Denis sur Coise à la SCI ALTERIMMO, en vue de l'implantation d'une fromagerie bio,
- Vu la demande de cofinancement permettant au projet de bénéficier de subventions de la Région et de l'Europe,
- Vu la proposition d'octroyer un montant de 4.000 € qui permettrait au groupe de 8 agriculteurs/trices d'obtenir une subvention de 115.218,95 € de la Région et 119.218,94 € de FEADER,
- Vu la demande complémentaire de 25.000 € formulée par le groupement afin de faire face aux charges avant démarrage de la commercialisation,
- Vu la proposition du bureau de subventionner à hauteur de 20.000 €,
- Considérant la proposition de solliciter un remboursement de cette subvention sous conditions de bénéfice supérieur à 50.000 € dans un délai de 5 ans,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 4.000 € en cofinancement de subventions de la Région et l'Europe dont pourrait bénéficier la SCI Alterimmo,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 20.000 € pour permettre au groupement de faire face aux dépenses liées au démarrage de l'activité et ce avant commercialisation,

APPROUVE par 19 voix pour, 12 contre et 1 abstention la mise en place d'une clause de remboursement de la subvention de 20.000 € dès lors que la société fera un bénéfice supérieur à 50.000 € au bout de 5 ans,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement de ces deux subventions étant précisé que la subvention de 20.000 € sera versée en 2020,

DIT que ce montant de 20.000 € viendra en diminution d'autres actions prévues au budget alloué à la compétence agriculture.

CULTURE

Culture numérique – grille tarifaire

Le conseil communautaire,

- Considérant les locations et prestations proposées par les services communautaires notamment le service Culture Numérique,
- Vu la grille tarifaire proposée,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la grille tarifaire ci-annexée concernant les locations de salles, de matériels et le coût de prestations.

Appel à projets Pack Prévention Connect – demande de subvention

Le conseil communautaire,

- Considérant l'appel à projets intitulé Pack Prévention Connect lancé par la CARSAT, ayant pour objectifs de permettre aux seniors de s'initier aux outils numériques et de mettre en place un parcours prévention connectée,
- Vu la proposition de répondre à cet appel à projets et de solliciter une subvention,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la participation à l'appel à projets Pack Prévention Connect lancé par la CARSAT,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter dans ce cadre une subvention.

TOURISME

Hurongues - avenant 1 au contrat DSP pour le camping

Le conseil communautaire,

- Considérant le rapport de la délégation de service public pour le camping de Hurongues approuvé dans la séance du 25 juin 2019,
- Considérant que la convention de délégation prévoyait un rachat en 5 échéances annuelles des Mobil Home, propriété de la CCMDL, par M Brunner, gestionnaire,
- Vu la demande d'échelonnement de ce dernier, sur une durée de 3 années supplémentaires, du remboursement restant soit 4.973,30 € à verser annuellement jusqu'en 2024,
- Considérant que cette demande ne remet pas en cause l'équilibre financier de la DSP,
- Vu le projet d'avenant à passer avec M. Brunner pour acter cet échéancier,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la demande d'échelonnement sur 3 années supplémentaires du remboursement restant dû des mobil home soit 4.973,30 € à verser annuellement jusqu'en 2024,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat DSP à intervenir avec M. Brunner, gestionnaire du camping de Hurongues.

GESTION DECHETS

Rapport Prix et Qualité du Service collecte et traitement des déchets

Le conseil communautaire,

- Vu les rapports 2018 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les rapports susdits.

COMMERCE / ARTISANAT

OSER – avenant à la convention de partenariat

Le conseil communautaire,

- Vu la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 signée avec OSER et son avenant n° 1 approuvant l'affectation d'une partie de la subvention annuelle de 17.500 € en co-financement de Leader,
- Vu l'évolution du plan de financement et la nécessité de procéder à une régularisation administrative pour satisfaire au formalisme de Leader sans que l'engagement de la CCMDL soit modifié,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant de régularisation administrative concernant le cofinancement Leader au profit d'OSER,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant.

Le Président
Régis CHAMBE

